



Congés payés restant lors d'une démission

Par **gregmax83**, le **05/12/2023** à **13:57**

Bonjour et D'avance merci pour votre réponse

Je suis actuellement dans ma période de préavis au niveau de ma démission.

Sur mon bulletin de salaire de septembre 2023 il apparait 70 jours de congés restant .Mon employeur me dit qu il me reste que 29 jours car il y une erreur?.

Que doit je faire et puis si l'erreur vient de mon employeur il doit assumer ?

Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **05/12/2023** à **20:51**

Bienvenue

Je vous laisse lire...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2930>

Par **janus2fr**, le **06/12/2023** à **06:57**

Bonjour,

Pour quelle raison aviez-vous autant de congés, 70 jours c'est beaucoup.

Par **Cousinnestor**, le **06/12/2023** à **07:12**

Hello !

Gregmax vous confrontez les 70 jours de droit à CP portés sur votre bulletin de salaire de septembre et les 29 jours que votre employeur corrige maintenant début décembre... Mais vous ne nous dites pas quel compte vous faites personnellement. Or vous devez bien en

avoir une petite idée du compte juste, non ?

A priori, à moins que vous n'ayez pas pris de CP depuis bien longtemps (!), le cumul de 70 jours me semble assez suspect. Votre employeur a probablement raison de corriger une erreur en vous signalant que le vrai compte serait de 29 jours. Et difficile pour vous de prétendre exiger ces 70 jours de CP sous prétexte du bulletin de salaire de septembre.

Si vous tenez à contester les 29 jours de CP, vous pourrez le faire sur la base de votre futur solde de tout compte : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86>

A+

Par **janus2fr**, le **06/12/2023** à **07:22**

[quote]

A priori, à moins que vous n'ayez pas pris de CP depuis bien longtemps (!), le cumul de 70 jours me semble assez douteux.

[/quote]

C'est possible, par exemple suite à une longue période d'arrêt maladie, c'est pour cela que j'ai posé la question...

Par **Cousinnestor**, le **06/12/2023** à **07:29**

(suite)

On est d'accord Janus (cf ma demande à Gregmax / son propre comptage de ses CP), puis j'ai répondu à sa question / comment réagir à une éventuelle erreur de son employeur.

A+

Par **gregmax83**, le **06/12/2023** à **11:22**

Effectivement j'ai eu un arrêt maladie de 5 mois et sur cette année je n'ai pas pris de congés et j'ai cumulé des jours de congés sur 10 ans pour info

Par **janus2fr**, le **06/12/2023** à **11:38**

[quote]

et j'ai cumulé des jours de congés sur 10 ans pour info

[/quote]

Est-ce dans le cadre d'un compte épargne-temps ? Sinon, les congés non pris sont censés être perdus.

Par **gregmax83**, le **06/12/2023** à **12:26**

Non ce n'est pas dans le cadre d'un compte épargne temps